

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES****DU PAYS DE MORMAL**

<b><u>NOMBRE DE MEMBRES</u></b>		
<b><u>En Exercice</u></b>	<b><u>Présents</u></b>	<b><u>Votants</u></b>
<b>69</b>	<b>53</b>	<b>56</b>
<b><u>DATE DE LA CONVOCATION</u></b> 02/04/2024		
<b><u>DATE D'AFFICHAGE</u></b> <b>17 AVR. 2024</b>		
<b><u>DEPOT EN PREFECTURE</u></b> <b>17 AVR. 2024</b>		
<b>Fonds de concours (2021-2026) de la commune de LANDRECIÉS / fonds de soutien aux projets structurants à rayonnement intercommunal</b>		

**SEANCE DU 10 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 avril, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

**Etaient présent(e)s** : M. Philippe EUSTACHE, Mme Brigitte ADAM, Mme Francine CAUCHETEUX, M. René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, M. Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, Mme Delphine PERTUZON, M. Philippe SARRAUTE, M. André DUCARNE, M. Bertrand FLAMENT, M. Jean-Marie COUSIN, M. Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M. Gautier MEAUSOONE, M. Denis LEFEBVRE, M. Benoit GUIOST, Mme Carine FREHAUT, M. Alain GERARD, M. Nicolas RUTER, M. Yves LIENARD, M. Anthony VIENNE, M. Yohann LECERF, M. Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M. François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, M. Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, M. Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M. Freddy DOLPHIN, M. Jean-Claude BONNIN, Mme Marie-Andrée PLOUCHART, M. Jean-Noël BRICHANT, M. Dominique QUINZIN, M. Frédéric ROMAIN, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M. Jean-Pierre NOEL, M. Claude BLOMME, M. Thierry SOSZYNSKI, Mme Magali SAUCEZ, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, Mme Catherine MOREL, M. Olivier DELHAYE

**Etaient excusé(es)** : M. Guillaume LESOURD, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, M. Frédéric CARRE, M. Luc BERTAUX, M. Jean-Philippe MICHEL, M. François RONCHIN, M. Vincent DUSSART, M. David BEAUMONT, M. Jean-Baptiste GUIOT, Mme Anita LEFEVRE, M. André FREHAUT, M. Olivier YZANIC,

**Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s** : M. Henry-Louis BOURGOIS M. Georges BROXER, M. Alain MICHAUX, M. Eric HIROUX, M. Didier ROGEAU

**Etaient excusé(e)s avant donné procuration** : Mme Hélène DUMORTIER, Mme Sabine KOLASA, M. Patrick PIANA,

Délibération n°30-2024 M. QUINZIN ne participe pas au vote.

## Délibération n°46-2024

### **Objet : Fonds de concours (2021-2026) de la commune de LANDRECIES / fonds de soutien aux projets structurants à rayonnement intercommunal**

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

En principe, un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ne peut pas intervenir en dehors du champ des compétences qui lui ont été transférées par les communes membres (principe de spécialité).

Par dérogation à ce principe, la loi autorise les **communautés de communes** (V de l'article L. 5214-16 du CGCT) à **verser des subventions à leurs communes membres**. Ces subventions, appelées fonds de concours, doivent être destinées à financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. La faculté de verser des fonds de concours aux communes membres est réservée aux EPCI à fiscalité propre.

Le versement de tels fonds de concours ne peut être **décidé qu'après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal concerné**. Enfin, **la commune bénéficiaire doit apporter un financement, hors subventions, au moins égal au montant du fonds de concours** versé par l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre.

Suivant délibérations en date des 24 septembre 2021 et 2 février 2022, le conseil communautaire a défini les modalités d'attribution de fonds de concours destinés à soutenir des projets structurants à rayonnement intercommunal.

La commune de Landrecies sollicite un fonds de concours afin de contribuer au financement de **l'extension de la salle Jean-Marie Leblanc**.

Après analyse du dossier, le comité ad hoc s'est réuni le 20/03/2024 et propose l'attribution d'un montant maximum de **100 000 euros**.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de **100 000 euros** à la commune de **Landrecies**,
- D'autoriser le Président à signer la convention correspondante,

**AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire par,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
56		

**Décide :**

- D'approuver l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de **100 000 euros** à la commune de **Landrecies**,

- D'autoriser le Président à signer la convention correspondante,

Le président  
Jean-Pierre MAZINGUE

le secrétaire  
François ERLEM



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-200043321-20240417-46\_2024DEL-DE